

**Travaux divers à réaliser à l'Institut National des  
Jeunes Sourds de Paris, 2018**

**254 rue Saint-Jacques, 75005 PARIS**

**MAITRE D'OUVRAGE :**

**INJS  
254 rue Saint-Jacques  
75005 PARIS**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES  
(D.C.E.)**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières  
(C.C.T.P.)**

**Macro poste UNIQUE - Poste 01  
Maçonnerie sur mur mitoyen PARKING**

**MAITRISE D'ŒUVRE :**



**Atelier d'Architecture MAD**

MYARA Jonathan

27 rue de Dunkerque – 75010 PARIS

Tél : 06 12 26 47 41

Email : [contact@atelier-mad.com](mailto:contact@atelier-mad.com) - [www.atelier-mad.com](http://www.atelier-mad.com)

Le 22/03/2018

Travaux divers à réaliser à l'Institut National des Jeunes Sourds,  
situé au 254 rue Saint Jacques, 75005 PARIS

Poste n°01 : Maçonnerie sur mur mitoyen PARKING

# SOMMAIRE

<b>1 - OUVRAGES DE PIERRE DE TAILLE</b>	<b>3</b>
<b>1.5 - DESCRIPTION DES INTERVENTIONS</b>	<b>3</b>
1.5.1 - DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS	3
1.5.2 - MESURES PRELIMINAIRES	3
1.5.3 - RESTAURATION DES PAREMENTS EN PIERRE	4
<b>2.5 - BARBACANES</b>	<b>15</b>
2.5.1 - CREATION DE BARBACANES MACONNEES	15
<b>2.4 - REFECTION DE BANDEAUX SOUS DOUBLIS</b>	<b>16</b>
2.4.1 - PIOCHEMENT D'ENDUITS ANCIENS	16
2.4.2 - PREPARATION DU SUPPORT POUR RECEVOIR UN ENDUIT	16
2.4.3 - ENDUIT AU MORTIER DE CHAUX HYDRAULIQUE	17
2.4.4 - EVACUATION DES GRAVOIS	18

# 1 - OUVRAGES DE PIERRE DE TAILLE

## 1.5 - DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

### 1.5.1 - DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

En complément des documents techniques unifiés (DTU 20.1) sont contractuels les fascicules techniques des guides de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre relatifs aux ouvrages de maçonnerie et pierre de taille édités par la Direction du Patrimoine (Ministère de la Culture et de la Communication).

### 1.5.2 - MESURES PRELIMINAIRES

#### 1.5.2.1 - RECONNAISSANCE DU FACIES GEOLOGIQUE

L'entreprise devra la réalisation d'une étude pétrographique par un bureau d'études spécialisés permettant d'obtenir après transmission de différents échantillons :

- le faciès géologique exact de la pierre en oeuvre ;
- le nom de la carrière en exploitation ou de la pierre de substitution ;
- la détermination des caractéristiques mécaniques de telle sorte que la pierre neuve puisse respecter ces critères (densité, porosité, dureté, couleur, grain, etc) ;
- la remise d'un rapport en 3 exemplaires et d'un fichier informatique au format PDF.

Dispositions particulières : L'entreprise doit anticiper le temps d'exécution par le bureau d'études, environ 30 jours, pour ne pas souffrir un retard de chantier.

#### **LOCALISATION :**

***Pierre du mur de clôture côté parking.***

#### 1.5.2.2 - ECHANTILLONS ET FOURNITURE DE LA PIERRE

Préalablement à la fourniture de la pierre, l'entrepreneur produira au maître d'oeuvre, pour accord, deux échantillons limités de chaque nature de pierre à fournir . Ces échantillons parfaitement authentifiés quant à leur provenance et leurs caractéristiques seront conservés dans l'armoire du bureau de chantier.

L'échantillon respectera le faciès géologique de la pierre existante ou de la pierre de substitution telle qu'obtenue à la suite de l'exécution du poste "Reconnaissance du faciès géologique".

En outre , les caractéristiques de la pierre à fournir seront portées à la connaissance du maître d'oeuvre sous la forme de fiches signalétiques complètes. Elles seront complétées de procès-verbaux de moins de 6 mois (dérogation au chapitre 7 du Fascicule technique des "Ouvrages de pierre de taille") attestant de la provenance des pierres et de leurs caractéristiques technologiques.

Les pierres fournies dont l'aspect est hors des limites de la fourchette, lesquelles limites sont données par les échantillons , seront refusées par le maître d'oeuvre, ainsi que les pierres présentant des fissures.

Tout retard résultant d'une fourniture irrecevable sera imputable à l'entreprise.

De même, l'entreprise dès notification de son marché doit entreprendre les démarches conduisant à la présentation rapide des échantillons pour visa de l'architecte ainsi que prévoir ses commandes. Tout retard dans les commandes qui pourraient être liées à une méconnaissance des délais de fourniture des pierres en carrière sera de la responsabilité de l'entreprise qui assumera financièrement le retard global de l'opération et les pénalités financières de son lot mais aussi de ceux qui auront été retardés par cette imprévoyance.

#### **LOCALISATION :**

*Pierre du mur de clôture côté parking.*

### **1.5.3 - RESTAURATION DES PAREMENTS EN PIERRE**

#### **1.5.3.1 - NETTOYAGE PAR MICRO-GOMMAGE**

Nettoyage par micro-gommage des parements en élévation, comprenant :

- les fournitures et appareillages nécessaires compris toutes manutentions et transport ;
- les protections des ouvrages contigus ;
- le nettoyage proprement dit ;
- les nettoyages et évacuation des déchets consécutifs ;
- les essais de convenance à soumettre au maître d'œuvre.

Dispositions particulières :

- Gommage par microsablage à la microfine de verre à une pression inférieure à 1 bar et une distance minimum de 0.40 m.

**LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking.***

**1.5.3.2 - NETTOYAGE PAR BROSSAGE A L'EAU**

Nettoyage par brossage à l'eau des parements en élévation, comprenant :

- les fournitures et matériel nécessaires compris toutes manutentions et transport ;
- les protections des ouvrages contigus ;
- le nettoyage proprement dit ;
- les nettoyages et évacuation des déchets consécutifs ;
- les essais de convenance à soumettre au maître d'œuvre.

Dispositions particulières :

- Nettoyage à la brosse nylon dite brosse douce et à l'eau.

**LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking.***

**1.5.3.3 - TRAITEMENT BIOCIDÉ**

Traitement biocide au moyen d'un produit bactéricide destiné à éliminer efficacement les germes déposés sur la pierre en prenant toutes les précautions nécessaires.

Comprenant :

- Tous moyens nécessaires, échafaudages nécessaires, personnel adéquat ;
- la protection des parties adjacentes ;
- la préparation du support pour le rendre apte à recevoir le traitement ;
- les essais et tests préliminaires pour détermination du traitement adéquate à l'élimination des germes présents ;
- l'application du traitement biocide ;

Travaux divers à réaliser à l'Institut National des Jeunes Sourds,  
situé au 254 rue Saint Jacques, 75005 PARIS

---

Poste n°01 : Maçonnerie sur mur mitoyen PARKING

- le nettoyage à l'eau claire ;
- le brossage à la brosse demi-dure (brosse métallique interdite).

L'entreprise doit respecter les produits validés par le Centre de Recherche des Monuments Historiques (CRMH). L'entreprise devra soumettre à l'architecte la nature, le mode d'application, le nombre de couches avant son application.

Dispositions particulières :

Application du traitement selon les recommandations d'usage fournies par le fabricant.

Application en période sèche, en deux passes.

#### **LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking.***

#### **1.5.3.5 - CONFORTATION-REGENERATION INTERNE AU COULIS**

Injections au coulis dans les maçonneries comprenant :

- La fourniture des matériaux constitutifs des coulis et la confection des coulis ;
- Les appareillages nécessaires aux injections selon que celles-ci sont réalisées par gravité ou surpression (location de pompe, surpresseur) ;
- Toutes les précautions pour ne pas endommager les ouvrages existants ;
- Le nettoyage des coulures et excès de mortier.

Dispositions particulières :

Avant toute injection, une analyse des éléments constituant la maçonnerie (mortier de hourdage, nature des moellons etc.) sera réalisée par un laboratoire afin de déterminer précisément la nature et la composition du coulis d'injection ;

Les maçonneries sont constituées de blocages intérieurs entre parements de pierres de taille ou moellons hourdés au mortier de chaux (CAEB). Les injections seront effectuées par gravitation ou surpression inférieure à 2 bars, par tranches verticales de 1 m. La pression d'injection devra être étudiée avec soin.

Il conviendra de s'assurer :

- De la qualité des parements afin d'éviter toutes fuites de coulis lors de l'opération d'injection ;

Travaux divers à réaliser à l'Institut National des Jeunes Sourds,  
situé au 254 rue Saint Jacques, 75005 PARIS

---

Poste n°01 : Maçonnerie sur mur mitoyen PARKING

- De l'efficacité du système de drainage ou d'en reconstituer un.

Une épreuve de convenance devra être effectuée au minimum 24 heures avant le début des injections, sur le chantier et dans les conditions de celui-ci. Des prélèvements seront effectués à la sortie des événements pour vérifier la qualité du coulis (en particulier la fluidité).

Toutes anomalies constatées dans la mise en œuvre des coulis par l'entreprise (fuites, cavités, impossibilité d'injecter les quantités prévues...) devront être immédiatement signalées au Maître d'Œuvre et au laboratoire chargé des contrôles.

L'entreprise devra réaliser un auto-contrôle et consigner journalièrement les points suivants :

- Implantation des injecteurs et des événements (diamètre et profondeur) ;
- Contrôle par injection de la pression et de la quantité injectée. Ces valeurs devront être consignées sur une feuille d'attachement journalière. Le technicien inspecteur de l'entreprise devra également signaler pour chaque injecteur, si le coulis a été refoulé par le ou les événements correspondants ;
- L'entrepreneur donnera en 4 exemplaires au Maître d'Œuvre les fiches techniques détaillées relatives aux matériaux et techniques mis en œuvre à l'issue des essais pour convenance et avant exécution.

#### **LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking.***

#### **1.5.3.6 - TRAITEMENT DE PRECONSOLIDATION**

Préconsolidation au moyen d'un produit consolidant introduit dans les parties altérées de la pierre destiné à les renforcer avant leur nettoyage.

Comprenant :

- Tous moyens nécessaires, échafaudages nécessaires, personnel adéquat ;
- toutes les précautions nécessaires ;
- la protection des parties adjacentes ;
- la préparation du support pour le rendre apte à recevoir le traitement ;
- les essais et tests préliminaires pour détermination du traitement adéquate ;
- l'injection et l'application du produit de préconsolidation ;
- renouvellement de l'opération autant que nécessaire.

L'entreprise doit fournir à l'architecte les procès verbaux de laboratoire attestant des résultats attendus du produit. L'entreprise devra soumettre à l'architecte la nature, le mode d'application, le nombre de couches avant son application.

Dispositions particulières :

Application du traitement selon les recommandations d'usage fournies par le fabricant ;

A réaliser avec le plus grand soin ;

En cas de dommage et détérioration de la pierre, l'entreprise prendra en charge les frais de restauration ou de remplacement de la pierre.

Produit proposé :

Silicate d'éthyle.

**LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking.***

**1.5.3.8 - DEPOSE DE PIERRE PARTICULIERE EN DEMOLITION**

Cela comprend :

- Toutes les précautions au droit des parties conservées avec dégarnissage préalable des joints et isolement de la pierre à déposer du reste de l'édifice ;
- Tous étalements provisoires compte tenu des sujétions propres à ce type d'ouvrage ;
- Toutes les manutentions comme gravois en attente d'enlèvement.

Dispositions particulières :

Outils à percussions autorisés sauf au droit des parties conservées où ceux-ci sont expressément prohibés (cf. avis du Maître d'Œuvre).

Pierres concernées :

Les pierres ayant subie une érosion d'au moins un tiers de leur surface sont concernées par les remplacements sur au minimum 20 cm de profondeur mais de préférence sur leur épaisseur totale.

**LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking.***

### **1.5.3.9 - FOURNITURE DE PIERRE NEUVE EN BLOC**

Fourniture comprenant :

- L'achat de la pierre issue de carrière ;
- Toutes les manutentions et transport jusqu'au lieu de stockage sur le chantier y compris toutes les précautions pour éviter d'endommager les pierres ;
- Les débits spéciaux y compris toutes les tailles des lits et des joints ainsi que tous les sciages perdus pour respecter le calepinage et l'appareil de l'édifice dans sa forme et ses particularités ;
- La façon de stries sur lits et joints pour adhérence du mortier de pose ;
- L'enlèvement aux décharges des déchets et gravois résultant des débits et tailles.

#### **LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking. Pour remplacement des pierres déposées en démolition.***

### **1.5.3.10 - TAILLE DE PIERRE NEUVE PROVENANT DU DEBIT DE BLOCS**

Cela comprend :

- La taille des parements, des moulures et des façons diverses ;
- L'enlèvement aux décharges des déchets et gravois résultant des tailles ;
- Aspect des parements : finement layé (ou suivant prescriptions particulières du Maître d'Œuvre pendant le chantier) ;
- Taille manuelle avec exclusion du chemin de fer, de la boucharde, du ponçage au disque et des outils à percussion électro-pneumatique.

#### **LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking. Pour remplacement des pierres déposées en démolition.***

### **1.5.3.11 - PLUS-VALUE POUR TAILLE DES FACES NON VUES**

Cela comprend :

- La taille des parements, des moulures et des façons diverses ;
- L'enlèvement aux décharges des déchets et gravois résultant des tailles ;
- Aspect des parements : finement layé (ou suivant prescriptions particulières du Maître d'Œuvre pendant le chantier) ;

- Taille manuelle avec exclusion du chemin de fer, de la boucharde, du ponçage au disque et des outils à percussion électro-pneumatique.

**LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking. Pour remplacement des pierres déposées en démolition.***

**1.5.3.12 - RETAILLE SUR PIERRE VIEILLE**

Retaille à l'outil manuel sur pierre vieille en place, comprenant :

- Retaille à l'outil selon nature de pierre ;
- Traitement de finition : layée ;
- Epaisseur de la retaille : 4 cm environ ;
- Elimination des déchets de taille ;
- Toutes sujétions.

**LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking. Epaisseur moyenne de la retaille : 4 cm.***

**1.5.3.13 - POSE DE PIERRE NEUVE EN BLOCS**

Cela comprend :

- Toutes les précautions pour éviter, lors des manutentions et de la pose, d'endommager les pierres et notamment les pierres sculptées et/ou moulurées ;
- L'humidification des lits et joints avant pose ;
- Le mortier de pose ;
- La pose des pierres conforme aux plans d'exécution ;
- Le jointoiement avec humidification avant mise en place du mortier ;
- Les sujétions découlant des caractéristiques géométriques des pierres et des descriptions ci-après.

Dispositions particulières :

Mortier de pose : mortier de chaux 400 Kg/m<sup>3</sup>.

- Constitution : liant composé pour les 2/3 de chaux hydraulique naturelle (XHN) et pour le 1/3 restant de chaux aérienne éteinte (CAEB)
- Joints : dosage (dérogation à DTU 20.1) à l'aide d'un mortier de chaux CAEB et XHN proche de l'aspect du mortier d'origine
- La profondeur du joint doit être comprise entre 3 et 5 cm et peut être garni 2 fois
- La proportion chaux CAEB / chaux XHN est inversée pour la couche de finition :  
Fond de joint : 1/3 CAEB pour 2/3 XHN  
Finition : 2/3 CAEB pour 1/3 XHN

Des essais de convenance (autant que nécessaire) seront réalisés en comparaison avec les joints anciens conservés. Ils seront soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre.

#### **LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking. Pour remplacement des pierres déposées en démolition.***

#### **1.5.3.14 - DEGARNISSAGE DES JOINTS**

Prestation à réaliser avec le plus grand soin quant au dégarnissage, à la nature du mortier, son dosage, sa teinte, sa granulométrie et comprenant :

- L'examen, préalablement à la remise de son offre, des joints à dégarnir et de l'état des maçonneries ;
  - Le dégarnissage des joints pour recherche du mortier d'origine non altéré avec tous les moyens appropriés pour préserver et retrouver l'arête des pierres.
- Dans le cas où l'entreprise jugerait possible le dégarnissage des joints au moyen d'outils mécaniques, il lui incombe d'effectuer, au préalable, un essai à soumettre au Maître d'Œuvre avant exécution de cette prestation. Si cet essai n'est pas jugé satisfaisant par le Maître d'Œuvre, ce dernier est en droit d'exiger une exécution à l'outil manuel pour respecter l'exigence requise, sans majoration du prix du bordereau unitaire.
- Le regarnissage réalisé conformément aux dispositions particulières avec humidification préalable ;
  - Toutes les sujétions éventuelles, tous moyens nécessaires, échafaudages nécessaires, personnel adéquat ;
  - Les manutentions des gravois en résultant jusqu'aux décharges.

Dispositions particulières :

Dégarnissage des joints quelque soit leur nature et piochement des enduits, quelle que soit leur nature, recouvrant certaines assises en pierre de taille.

Des blocages à l'aide d'éclats pourront être réalisés en cas de cavités importantes ou de joints trop épais.

Le refichage est effectué en profondeur.

Mortier de joint :

- Constitution : liant composé pour les 2/3 de chaux hydraulique naturelle (XHN) et pour le 1/3 restant de chaux aérienne éteinte (CAEB) ;

- Joints : dosage (dérogation à DTU 20.1) à l'aide d'un mortier de chaux CAEB et XHN proche de l'aspect du mortier d'origine ;

- La profondeur du joint doit être comprise entre 3 et 5 cm et peut être garni 2 fois.

- La proportion chaux CAEB / chaux XHN est inversée pour la couche de finition :

Fond de joint : 1/3 CAEB pour 2/3 XHN ;

Finition : 2/3 CAEB pour 1/3 XHN..

#### **LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking.***

#### **1.5.3.15 - PIOCHEMENT D'ENDUITS ANCIENS OU RAGREAGES**

Comprenant :

- Le recouplement de rives ;
- Le piochement de l'ancien enduit dans les conditions fixées à l'article 10.4 du Fascicule Technique ;
- Les manutentions des gravois en attente d'enlèvement ;
- Le dégagement soigné.

Dispositions particulières :

Nature et épaisseur moyenne de l'enduit : enduit au mortier de chaux ou de ciment de 30 mm d'épaisseur environ.

Nature du support : moellons ou pierre.

Traitement du mur après piochement de l'enduit : réfection d'un enduit couvrant.

Outils pour le piochement : manuels uniquement.

## **LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking.***

### **1.5.3.16 - TRAITEMENT DE CONSOLIDATION**

Consolidation au moyen d'un solvant destiné à rendre à la pierre sa résistance.

Comprenant :

- Tous moyens nécessaires, échafaudages nécessaires, personnel adéquat ;
- toutes les précautions nécessaires ;
- la protection des parties adjacentes ;
- la préparation du support pour le rendre apte à recevoir le traitement ;
- les essais et tests préliminaires pour détermination du traitement adéquate ;
- l'application du produit de consolidation ;
- renouvellement de l'opération autant que nécessaire.

L'entreprise doit fournir à l'architecte les procès verbaux de laboratoire attestant des résultats attendus du produit. L'entreprise devra soumettre à l'architecte la nature, le mode d'application, le nombre de couches avant son application.

Dispositions particulières :

Produit consolidant à base d'ester de silice ou de silicate d'éthyle ;

Application du produit à l'aide d'un pinceau ;

A réaliser avec le plus grand soin ;

En cas de dommage et détérioration de la pierre, l'entreprise prendra en charge les frais de restauration ou de remplacement de la pierre.

## **LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking.***

### **1.5.3.17 - RAGREAGE SUR PIERRE VIEILLE**

Ragréage au mortier pour restauration d'éléments en pierre de taille, réalisé conformément au chapitre 11 du fascicule technique "Ouvrages en pierre de taille", comprenant :

Travaux divers à réaliser à l'Institut National des Jeunes Sourds,  
situé au 254 rue Saint Jacques, 75005 PARIS

---

Poste n°01 : Maçonnerie sur mur mitoyen PARKING

- le recouplement de la pierre pour l'exécution du ragréage y compris toutes précautions pour ne pas endommager les pierres contiguës ;
- l'exécution du ragréage proprement dit ;
- les façons diverses sur ragréage (arêtes, cueillies, etc....) ;
- les joints de fractionnement d'appareillage repris pour leur valeur comme rejointoiement sur pierre vieille au bordereau de prix unitaires ;
- le traitement de surface et vieillissement (patine) prescrits aux dispositions particulières ;
- les essais de convenance demandés par le maître d'œuvre ;
- les manutentions des gravois en attente d'enlèvement.

Dispositions particulières :

Nature de la pierre dans laquelle exécutent les ragréages : pierre calcaire.

Outils pour l'enlèvement de la pierre : outils manuels exclusivement.

Epaisseur moyenne du ragréage : jusqu'à 30 mm.

Armature : clous laiton et fil de laiton.

Raccords et reprises : équarris.

Nature du mortier de ragréage et dosage : mortier de chaux aérienne éteinte pour le bâtiment (CAEB) au dosage d'un volume de chaux pour 3 volumes de sable sec de rivière.

Traitement de surface : brossé.

Vieillissement par patine : si nécessaire et sans plus value.

#### **LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking.***

#### **1.5.3.18 - JOINTOIEMENT SUR PIERRE VIEILLE ET NEUVE**

Prestation à réaliser avec le plus grand soin quant au jointoiement, à la nature du mortier, son dosage, sa teinte, sa granulométrie et comprenant :

- Le jointoiement réalisé conformément aux dispositions particulières avec humidification préalable ;
- Toutes les sujétions éventuelles ;
- Les manutentions des gravois en résultant jusqu'aux décharges.

Dispositions particulières :

Ils seront réalisés au nu de la pierre, et si nécessaire en recouvrement des arêtes épaufrées des assises.

Mortier de joint :

- Constitution : liant composé pour les 2/3 de chaux hydraulique naturelle (XHN) et pour le 1/3 restant de chaux aérienne éteinte (CAEB) ;
  - Joints : dosage (dérogation à DTU 20.1) à l'aide d'un mortier de chaux CAEB et XHN proche de l'aspect du mortier d'origine ;
  - La profondeur du joint doit être comprise entre 3 et 5 cm et peut être garni 2 fois.
- La proportion chaux CAEB / chaux XHN est inversée pour la couche de finition :

Fond de joint : 1/3 CAEB pour 2/3 XHN ;

Finition : 2/3 CAEB pour 1/3 XHN.

#### **LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking.***

#### **1.5.3.19 - PATINE SUR PIERRE**

Patine destinée à harmoniser les parties refaites avec les parties anciennes, comprenant les essais de convenance à soumettre à l'agrément du Maître d'Œuvre et après accord, exécution en une ou plusieurs interventions suivant le résultat à obtenir par tout moyen propre à l'entrepreneur.

Dispositions particulières :

La patine sera légère et réalisée au stade du déchafaudage.

Les colorants irréversibles sont interdits.

#### **LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking.***

## **2.5 - BARBACANES**

### **2.5.1 - CREATION DE BARBACANES MACONNEES**

Création de barbacanes maçonnées, comprenant :

Travaux divers à réaliser à l'Institut National des Jeunes Sourds,  
situé au 254 rue Saint Jacques, 75005 PARIS

---

Poste n°01 : Maçonnerie sur mur mitoyen PARKING

- Tracé et localisation ;
- Carottage diamètre diamètre 25-30 cm ;
- Pose d'un tube PVC diamètre 25-30 cm ;
- Dépose de pierre en parement au pourtour du trou formant exutoire ;
- Repose de pierre avec façon de linteaux, piedroits, appuis en moellons taillés ;
- Garnissage et refichage au mortier de chaux hydraulique ;
- Toutes sujétions.

Dispositions particulières :

- Les barbacanes sont à prévoir dans le tiers inférieur de l'élévation ;
- Une barbacane tous les 2 ml.

## 2.4 - REFECTION DE BANDEAUX SOUS DOUBLIS

### 2.4.1 - PIOCHEMENT D'ENDUITS ANCIENS

Comprenant :

- Le recouplement de rives ;
- Le piochement de l'ancien enduit dans les conditions fixées à l'article 10.4 du Fascicule Technique ;
- Les manutentions des gravois en attente d'enlèvement ;

Dispositions particulières :

Nature et épaisseur moyenne de l'enduit : enduit au mortier de chaux ou de ciment de 30 mm d'épaisseur environ.

Nature du support : moellons ou pierre.

Traitement du mur après piochement de l'enduit : réfection d'un enduit couvrant.

Outils pour le piochement : manuels ou percussion avec précautions d'usages.

#### LOCALISATION :

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking. Bandeau sous doublis.***

### 2.4.2 - PREPARATION DU SUPPORT POUR RECEVOIR UN ENDUIT

Travaux divers à réaliser à l'Institut National des Jeunes Sourds,  
situé au 254 rue Saint Jacques, 75005 PARIS

Poste n°01 : Maçonnerie sur mur mitoyen PARKING

Préparation du support comprenant toutes prestations prévues au chapitre 12 du fascicule technique.  
Manutention des gravois en attente d'enlèvement.

Dispositions particulières :

Nature du support : moellons hourdés au mortier de chaux.

#### **LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking. Bandeau sous doublis.***

#### **2.4.3 - ENDUIT AU MORTIER DE CHAUX HYDRAULIQUE**

Enduit à la chaux hydraulique réalisé conformément aux dispositions du chapitre 13 du Fascicule technique des ouvrages de maçonnerie, comprenant :

- La protection des parties contiguës non enduites ;
- L'hydratation du parement ;
- L'exécution, toutes fournitures comprises, des différentes couches constitutives des enduits, y compris sujétions de cueillies, d'angles, d'arrêts et de garnissage des joints ;
- L'exécution des renformis éventuels découlant de la planimétrie des existants et de la planimétrie exigée de l'enduit fini ;
- Les essais de convenance demandés par le Maître d'Œuvre ;
- Les manutentions et l'enlèvement des déchets aux décharges ;
- La protection des enduits frais et jeunes, compte tenu des conditions climatiques dans les conditions de l'article 13.1 du Fascicule technique.

#### **CHAUX HYDRAULIQUE**

Dosage enduit à la chaux

1 volume de sable 0.2 (sable de rivière)

2 volumes de sablon (sable à lapin) de couleur blanche

1 volume de chaux blanche hydraulique NHL 3.5 type Saint-Astier

Mélange à la bétonnière et application soignée à la truelle. Projection interdite. Attention, charge inférieure à 2 cm d'épaisseur. Exécution pleine, finition lissée. Joints en creux formellement interdits.

**LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking. Bandeau sous doublis.***

**2.4.4 - EVACUATION DES GRAVOIS**

L'entreprise doit l'élimination des gravois aux décharges publiques comprenant :

- les frais de tri et de collecte sélective séparée ;
- les frais de mise en décharge ;
- les frais de transports et rotation des camions ou bennes ;
- Toutes sujétions.

**LOCALISATION :**

***Ensemble de l'élévation du mur de clôture côté parking. Bandeau sous doublis.***